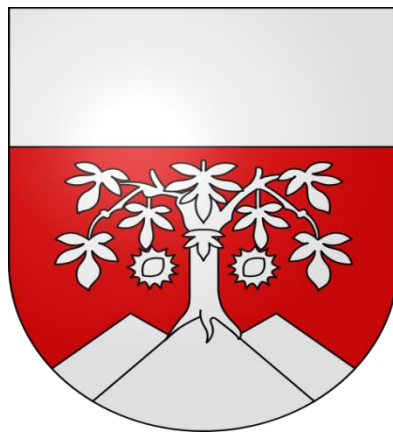


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 6 octobre 2014, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2014.
2. Préavis 07/2014. Arrêté d'imposition pour 2015.
3. Préavis 08/2014. Plan directeur localisé Coppoz/Praz-Prévôt.
4. Pétition «Pour un ramassage des déchets digne du 21^e siècle».
5. Pétition «Pour une politique de la petite enfance digne du 21^e siècle».
6. Actualités et communications de la Municipalité.
7. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
8. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Daniel BESSON, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le Syndic et la Municipalité, présente in corpore, les membres de l'administration communale ainsi que les personnes ayant pris place dans les rangs du public, parmi lesquelles la classe 11VSB2 accompagné de son professeur.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Karin BAUD, Eliane PAROLINI-SUTTER, Nadège LONGCHAMP, Stéphane DEVAUD, Eric-Alfred MENETREY, Jean-Pascal ABT, Olivier WEBER, Thierry SCIBOZ.

Est absent : M. Gilbert MONNEY.

Sont présents au moment de l'appel: 56 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en implorant la protection divine sur les travaux du Conseil et met en discussion l'ordre du jour de la séance.

- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2014

Le Président met ce PV en discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- Mis au vote, le PV est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis 07/2014. Arrêté d'imposition pour 2015

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Patrick MATTENBERGER donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bertrand MARTINELLI souhaiterait à l'avenir pouvoir disposer de tableaux prospectifs étant donné la croissance de la population de la commune.

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, explique que l'Arrêté d'imposition repose sur une analyse des cinq dernières années ainsi que des projections faites pour les cinq années à venir. Tous les éléments prévus au niveau des investissements sont notamment inclus dans ces données. Les chiffres donnés sont ceux de l'année en cours. On essaie par exemple d'éliminer les interférences avec les arriérés d'impôts. L'évolution démographique est

toujours difficile à prévoir. On sait que, l'année prochaine, près de 500 nouveaux habitants arriveront dans la commune.

M. Bertrand MARTINELLI fait valoir que sa question ne portait pas sur le mécanisme présidant à l'élaboration de l'Arrêté d'imposition mais davantage sur la forme des éléments soumis au Conseil.

M. Michel AMAUDRUZ précise que la question des éléments à mettre en évidence peut être posée. Jusqu'où doit-on aller dans le détail ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote l'arrêté d'imposition 2015, tel que présenté par la Municipalité

- ▶ L'arrêté est accepté à la majorité, sans opposition ni abstention.

3. Préavis 08/2014. Plan directeur localisé Coppoz/Praz-Prévôt.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Philippe HAYWARD donne lecture de son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président cède la parole à M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic. **Le texte de cette intervention est annexé au présent PV.**

M. Jean-Daniel JOERG souhaite que le texte de cette intervention soit joint au prochain PV du Conseil.

M. Adriana BREWSTER s'interroge sur le financement des opérations visant à concrétiser ce plan.

M. Jean-Pierre SUEUR explique que la commune a financé l'élaboration de ce plan directeur localisé (PDL), dont la concrétisation peut durer 5, 10, 20 ou 30 ans. Les plans de quartier qui s'ensuivront seront financés par les propriétaires concernés. Certaines réalisations, comme la requalification de la route de Lausanne, seront, elles, financées par la commune. Ces derniers temps, faute de plan de quartier, il n'a pas pu être donné suite à plusieurs requêtes de propriétaires voulant transformer ou agrandir leur bien.

M. Michel RAVESSOUD aimerait savoir ce que l'on entend par « espace semi-public ».

M. Jean-Pierre SUEUR se déclare emprunté. Il pourrait s'agir d'éléments, comme la station BP, qui sont privés mais à l'usage du public.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote le préavis 08/2015, tel que présenté par la Municipalité

- ▶ Le préavis est accepté à une grande majorité, avec une opposition et deux abstentions.

4. Pétition «Pour un ramassage des déchets digne du 21^e siècle».

Le Président rappelle la procédure qui a été suivie. Il demande si certaines Conseillères et certains Conseillers souhaitent la lecture intégrale du texte de ces pétitions.

- ▶ Mise aux voix, cette demande est rejetée par une grande majorité du Conseil, deux membres exprimant toutefois un avis contraire.

Le Président appelle le Président de la Commission des pétitions. M. Eric MENETREY donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Marc MAILLARD entend rebondir sur une phrase du rapport faisant état d'une modification du texte signé par les initiants. Cette manière de procéder est-elle correcte ?

M. Eric MENETREY explique qu'une pétition constitue une démarche spéciale. En l'occurrence, il s'agissait d'une pétition de portée générale. Il importait de préciser un certain nombre de points.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote les conclusions de la Commission des pétitions qui plaident en faveur d'un renvoi de la pétition à la Municipalité, cette dernière étant par ailleurs priée de renseigner le Conseil sur les suites qu'elle y apportera.

- Le renvoi de la pétition à la Municipalité est accepté à une grande majorité, sans opposition ni abstention.

5. Pétition «Pour une politique de la petite enfance digne du 21^e siècle».

Le Président appelle le Président de la Commission des pétitions. M. Eric MENETREY donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Alfred BELET revient sur les «doutes» exprimés par la Commission dans son rapport. De quels doutes s'agit-il ?

M. Eric MENETREY explique que, au moment où elle a été lancée, la pétition paraissait quelque peu utopique. Apparemment, seules quelques grandes villes disposent de crèches publiques. La mise en place de telles institutions n'irait pas sans poser quelques problèmes. Autant le savoir d'emblée.

M. Jean-Pierre SUEUR fait valoir qu'une crèche privée, qui doit dégager un chiffre d'affaires et, si possible, des bénéfices, ne peut que difficilement être intégrée à une fondation comme l'EFAJE.

M. Eric MENETREY indique que si la pétition n'avait été signée que par une dizaine de personnes, on aurait pu arriver à d'autres conclusions. En l'occurrence, comme elle a été signée par plus de 400 personnes, il paraît correct de la transmettre à la Municipalité, même si, sur le fond, la Commission partage les vues de la Municipalité.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ le concède : il est difficile d'intégrer des structures privées dans l'EFAJE. Néanmoins, le problème autour de la garde des enfants persiste. A plus forte raison à cause de l'augmentation du nombre des habitants. Il est temps que la commune se dote d'une politique de la petite enfance digne du XXI^e siècle.

M. Jean-Pierre SUEUR admet qu'on manque de places, c'est évident. Pour corriger en partie cette situation, trois préavis figurent cependant à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil. D'autres projets existent aux Oliviers, au Rionzi, au Bugnon.

M. Bertrand MARTINELLI pense qu'il faut effectivement renvoyer cette pétition à la Municipalité, histoire d'obtenir une réponse globale aux soucis exprimés par les pétitionnaires.

M. Jacques MARCHAND, Municipal, souligne qu'un gros effort d'analyse des besoins a déjà été accompli, notamment à la suite du postulat Maillard et consorts, y compris dans la perspective d'une collaboration avec les garderies privées. Les trois préavis qui sont à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil répondront en grande partie à la problématique posée. La prospection pour trouver de nouveaux espaces d'accueil se poursuit néanmoins.

Mme Virginie DORTHE souhaite qu'il soit fait état des démarches évoquées dans un prochain numéro des «4 Coins du Mont».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président rappelle la teneur de l'art. 77 du Règlement du Conseil et met au vote les conclusions de la Commission des pétitions qui plaident en faveur d'un renvoi de la pétition à la Municipalité, cette dernière étant par ailleurs priée de renseigner le Conseil sur les suites qu'elle y apportera.

- Le renvoi de la pétition à la Municipalité est accepté à une grande majorité, sans opposition mais avec sept abstentions.

6. Actualités et communication de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Sueur, Syndic

- 8 octobre (rappel) : conférence du PALM
- Projet «Le Mont/Une ville» **Le texte de cette intervention est annexé au présent PV.**

La parole est donnée à M. Michel Odier, Municipal

- «Cité de l'énergie» et label y afférent: **Le texte de cette intervention est annexé au présent PV.**

M. Philippe HAYWARD aimerait savoir si les 2'000 watts mentionnés se rapportent à la consommation d'une seule personne.

M. Michel ODIER indique qu'il s'agit d'un slogan, d'un objectif à long terme. La question étant de ne pas péjorer la qualité de vie. D'autres informations seront données avant la prochaine séance du Conseil.

7. Communications du Président et du Bureau du Conseil

- Le Président revient sur certaines absences constatées ces derniers mois. Il rappelle la teneur de l'article 59 du Règlement du Conseil qui stipule que les Conseillères et Conseillers sont tenus de participer aux séances du Conseil et des Commissions. Après un avertissement, le Bureau peut infliger des amendes aux Conseillères et Conseillers défaillants dans la limite des compétences municipales. Les absences prévisibles doivent être annoncées **personnellement** au secrétaire par mail ou SMS ou, à défaut, après coup, en cas de force majeure.
- Les exigences sont les mêmes pour les Commissions. Les Conseillères et Conseillers qui doivent se faire remplacer **sont tenus de transmettre les documents reçus à leurs remplaçants.**
- Le Bureau examinera la possibilité de convoquer les Commissions également par mail, parallèlement à la convocation écrite envoyée par la Poste.
- Les Conseillères et Conseillers sont priés de bien vouloir réserver dans leur agenda les dates retenues pour les séances du Conseil et celles des Commissions, telles qu'elles leur sont communiquées en fin d'année.
- La prochaine séance ordinaire du Conseil sera précédée, à 19h45, d'un exposé de M. Antonio Turiel sur la « Cité de l'énergie ».

8. Propositions individuelles et divers

M. Eric MENETREY souhaite que tous les documents utiles aux séances soient déposés sur l'intranet. Tel n'était pas le cas, en l'occurrence, pour les pétitions ainsi que les rapports de la Commission des pétitions.

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'il s'agit vraisemblablement d'un oubli, qui ne devrait pas se répéter.

M. Christophe BLANC communique que, l'internet à haut débit donnant pleine satisfaction, le quartier des Planches vit désormais au XXI^e siècle (*rires et applaudissements*). Merci à la Municipalité et à celles et ceux qui ont soutenu la démarche.

M. Jean-Charles FRESQUET aimerait connaître les éventuelles avancées dans la création de la Société industrielle et commerciale du Mont.

M. Jean-Pierre SUEUR explique qu'un comité s'est mis en place, présidé par M. Gérard Mojon et comptant aussi un membre du Conseil, M. Christophe Roduit. Une prochaine assemblée devrait encore faire avancer les choses.

M. André MULLER aimerait savoir ce que devient la pétition qu'il a déposée à propos d'une benne à compactage. Par ailleurs, il demande si le dégrappage utilisé pour boucher les trous à la route de Manlout est définitif ou si l'on va faire en sorte que ce tout-venant reste bien en place.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, signale que la pétition sera traitée en même temps que la pétition qui a été envoyée ce soir même à la Municipalité.

M. Michel ODIER indique que, pour peu que les gens roulent sur la partie goudronnée de la route, les réparations effectuées devraient tenir.

M. André MULLER insiste sur le fait que le dégrappage ne va pas tenir. C'est du boulot de petits singes. Si M. Odier habitait le quartier, il y a longtemps que le nécessaire aurait été entrepris.

M. Stefan LEONI joint ses remerciements à ceux de son collègue Blanc. Il demande si les autres quartiers de la commune vont aussi bénéficier d'un internet à haut débit.

M. Jean-Pierre SUEUR signale que la commune a économisé fr. 200'000.- en ne se précipitant pas dans l'aventure, qui a finalement été payée par Swisscom. L'entier de la commune bénéficiera de ce type de prestations.

Mme Monica ROULIN intervient à propos de l'assainissement du bruit. Où en est-on dans ce dossier ? Un délai au 31 mars 2018 est fixé dans la législation.

M. Michel ODIER précise que le délai mentionné concerne le subventionnement et non l'assainissement. Diverses études sont conduites à ce propos, étant entendu que nous aurions beaucoup à gagner si la route de contournement du Mont venait à être réalisée. Le sujet n'est pas oublié. Des demandes de subventionnement seront déposées dans les délais prescrits.

M. Eric MENETREY signale que, s'agissant de l'internet, la Viane sera équipée demain. Par ailleurs, à la Longeraie, il y a aussi du tout-venant pour boucher les trous. Pourtant, M. Michel Odier n'habite pas ce quartier (*rires*).

Le Président constate avec satisfaction que Swisscom fait un bon travail dans la commune ... (*rires*).

M. Michel RAVESSOUD explique que le chemin de Praz-Longet est utilisé comme raccourci par de nombreux automobilistes roulant à vitesse élevée, phénomène aggravé depuis les travaux entrepris sur la route du Chalet-à-Gobet. La commune est priée de prendre des mesures pour limiter le trafic sur ce tronçon.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, prend note du problème soulevé. Des contrôles et des observations sur place vont être effectués avant qu'une décision ne soit rendue.

Mme Isabel TAHER-SELLES remercie la Municipalité des mesures prises pour empêcher le parking sauvage sur la route de la Clochatte.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que c'est le propriétaire qui a fait poser les rondins empêchant le parking sauvage.

Mme Virginie DORTHE signale qu'il serait également judicieux de mettre un peu d'ordre dans le secteur Raiffeisen/Boulangerie/Central où maints véhicules ne respectent pas la signalisation et stationnent n'importe où et n'importe comment.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER prend note mais signale que plusieurs emplacements sont de nature privée et non publique.

Mme Virginie DORTHE insiste sur le fait que les clients du restaurant et de la boulangerie se parquent n'importe où et n'importe comment.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ félicite la Municipalité pour sa capacité à anticiper sa mutation vers une commune de type urbain. Elle aimerait qu'une vision stratégique en lien avec ce développement soit développée, notamment en matière scolaire et en matière de politique de la jeunesse.

M. Alexandre CEVEY signale que les braisières du Châtaignier sont défectueuses. L'une a été changée. Les autres ne fonctionnent pas.

M. André GUEX, Municipal, précise que le remplacement de la braisière avait été porté au budget 2015. Cependant, l'opération va être effectuée ces prochaines semaines déjà.

M. Rolf SCHNEIDER aimerait savoir dans quel plan de quartier était prévue la construction de la tour de 17 étages dont il a été fait mention dans la presse.

M. Jean-Pierre SUEUR répond qu'il s'agissait du plan de quartier du Bugnon, que le Conseil a accepté il y a 3 ou 4 ans. Quant au permis de construire, il a été délivré en janvier 2013.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le secrétaire procède au contre-appel.

M. Gilbert Monney est absent.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :

Daniel Besson

Joël Guillet

Le Mont, le 13 octobre 2014